



LE PROJET URBAIN DU VILLAGE

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le conseil municipal et les services municipaux travaillent sur l'élaboration d'un projet urbain qui dessine le renouveau de Villiers-le-bel à l'horizon d'une dizaine d'années.

Du projet de territoire au plan local d'urbanisme, ce projet s'est développé avec le concours de nombreux partenaires et de nombreux habitants à travers les premières étapes de concertation. La mobilisation d'importants dispositifs, notamment ceux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, a permis à ce projet de s'inscrire dans la réalité.

Le projet urbain porté par la Municipalité comprend 4 objectifs majeurs :

- Renouveler et diversifier l'offre de logements
- Améliorer la qualité des services et équipements urbains
- Désenclaver les quartiers et améliorer l'articulation entre eux en recomposant le réseau de voirie et l'espace public
- Développer une ambition sociale et environnementale forte.

Vous trouverez, dans ce document, l'essentiel du projet urbain concernant votre quartier. De nombreuses rencontres ont eu lieu depuis plus d'un an et les habitants ont pu améliorer les projets au regard de leurs expériences et de leurs usages concrets. Des modifications y ont donc déjà été apportées et il est désormais finalisé.

En fonction du montant des subventions que la Municipalité espère maximal et dont elle aura connaissance d'ici quelques mois, mais aussi des contributions que vous pouvez encore faire valoir, tous les points détaillés dans ce document ne seront pas forcément réalisés dans leur totalité ni dans la même temporalité. En tout état de cause, chacun fera l'objet d'une concertation en son temps.

Le projet urbain de Villiers-le-Bel est un projet ambitieux, qui souhaite faire de notre commune une ville du 21^e siècle : ouverte et unie, forte de nombreux équipements de qualité, clairement orientée vers le développement durable... Une ville où il fait bon grandir et vivre ! Le projet urbain devrait être totalement réalisé d'ici 2030.

J'ai voulu qu'une dernière phase de concertation se déroule dans les trois quartiers principalement concernés par le projet de rénovation urbaine. Aussi, je vous donne rendez-vous mercredi 20 février, à 19h, salle des Mariages en mairie.

Je vous invite à y participer nombreux.

Fidèlement,

**Le Maire,
Jean-Louis Marsac**

**Décidez de l'avenir de votre quartier !
Réunion publique sur le projet urbain
du Village**

**Mercredi 20 février 2019
à 19h**

salle des Mariages en mairie

ville de Villiers-le-bel



ville de Villiers-le-bel

Doté d'un caractère historique et d'un riche patrimoine, le Village a besoin d'être rénové et redynamisé, tant sur le plan des logements, parfois vétustes, que des espaces publics, des services et des équipements.

C'est pourquoi la Ville a intégré à son projet urbain une partie importante du Village. La volonté municipale est clairement d'aménager ce quartier en préservant ses caractéristiques villageoises. Un nouveau cachet profitera à tous les habitants, car ses conditions de vie quotidiennes et son image en seront nettement valorisées.

LE PROJET URBAIN PORTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ COMPREND 4 OBJECTIFS MAJEURS :

- Renouveler et diversifier l'offre de logements
- Améliorer la qualité des services et équipements urbains
- Désenclaver les quartiers et améliorer l'articulation entre eux en recomposant le réseau de voirie et l'espace public
- Développer une ambition environnementale et patrimoniale forte.

Renouveler et diversifier l'offre de logements

Sur le plan du logement, le Village est marqué par un nombre important d'habitations ne répondant plus aux normes actuelles, par exemple énergétiques. C'est aussi le quartier de Villiers-le-Bel qui comporte le plus de logements « indignes ». C'est pourquoi le projet urbain au Village veut favoriser sur un large périmètre la réhabilitation de constructions anciennes* et diversifier l'offre, en détruisant si nécessaire quelques bâtisses trop dégradées et en construisant de nouveaux logements respectant les traits architecturaux de ce bourg.

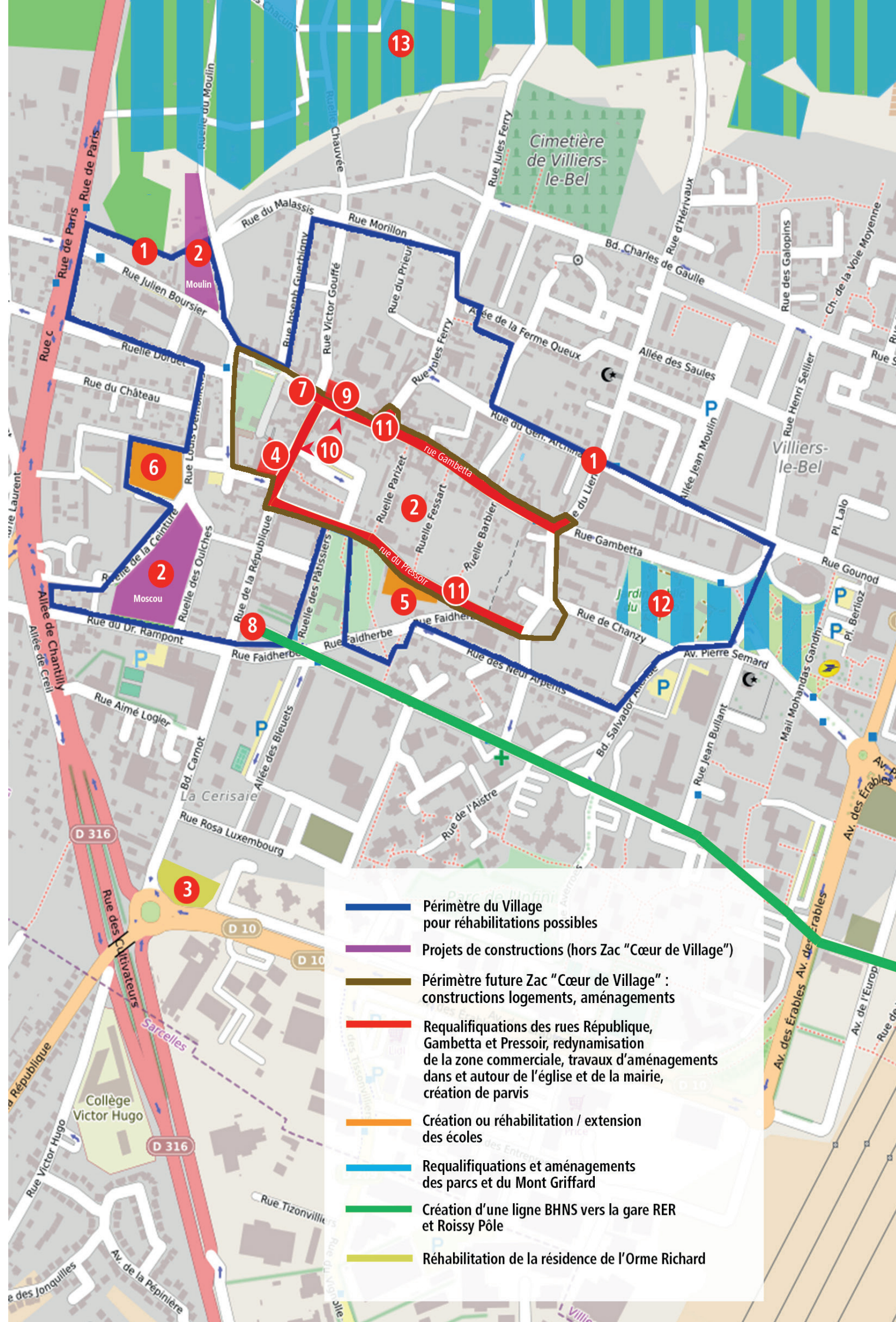
1. Ainsi, les immeubles situés dans le périmètre bleu sur le plan peuvent déjà bénéficier d'aides importantes pour leur rénovation.
2. Des constructions neuves pourront principalement être réalisées d'une part sur les lieux-dits Moscou (petits collectifs) et Moulin (maisons individuelles et petit collectif) et d'autre part à l'intérieur d'un quadrilatère amené à devenir une Zac, formé par les rues de la République, Gambetta, Louise Michel et Pressoir, au cœur du Village (tracé marron sur le plan) : il s'agira de maisons de ville et de petits collectifs. Ces projets, déjà présentés aux habitants continueront d'être discutés et améliorés avec eux.
3. La résidence de l'Orme Richard, appartenant à CDC Habitat, (ex Oscia) sera réhabilitée en 2019.

Améliorer la qualité des services et équipements urbains

4. La mairie, qui reçoit chaque jour de nombreux usagers, bénéficiera d'aménagements améliorant son accueil et surtout de travaux permettant l'accès des personnes à mobilité réduite à la salle des Mariages. L'extension de la mairie, qui date des années 70, bénéficiera également d'une meilleure isolation thermique.
5. L'école Pauline Kergomard fera l'objet d'une réhabilitation et d'une extension.
6. En lieu et place de l'ancien accueil de loisirs « Démolliens », une école élémentaire sera construite ainsi qu'un restaurant scolaire.
7. La zone commerciale située autour de l'église sera requalifiée et harmonisée afin de lui redonner de l'attractivité et soutenir son activité.

Désenclaver les quartiers et améliorer l'articulation entre eux en recomposant le réseau de voirie et l'espace public

8. Le projet urbain concerne tous les quartiers et tous les habitants de la commune. Ainsi des travaux menés par ailleurs à Derrière-les-Murs, sur le site de l'ancien hôpital Adelaïde Hautval et au delà, permettront la création d'une ligne à haut niveau de service (BHNS) du type de la ligne 20. Elle partira de la place du général Leclerc



(à proximité du collège Martin Luther King) et permettra aux Beauvillérois de se rendre rapidement à la gare RER D mais aussi à Roissy Pôle.

Développer une ambition environnementale et patrimoniale forte

Villiers-le-Bel dispose d'un vrai potentiel vert de par sa situation géographique et les nombreux espaces urbains végétalisés. Le projet municipal entend concrétiser ce potentiel en mettant en valeur les parcs existants et en développant notamment l'agriculture urbaine, les jardins partagés et familiaux. Les liaisons douces, piétonne et cycliste, seront développées dans tous les quartiers et bénéficieront d'une vraie continuité, notamment en direction de la gare RER.

9. L'église de Villiers-le-Bel, classée monument historique, verra sa toiture, pour l'instant en tôles, refaite.
10. L'église et la mairie, deux équipements importants du Village seront mis en valeur. Leurs abords seront réaménagés sous la forme de parvis offrant aux habitants des lieux de détente.
11. Les rues de la République, Gambetta et Pressoir seront requalifiées.
12. Les trois parcs Ginkgo, Ste Beuve et Jean Vilar seront réaménagés pour constituer un tout mis en valeur.
13. Les travaux de requalification et d'aménagements du Mont Griffard ont démarré l'année dernière. Ils se poursuivront pendant les années à venir. À terme, le Mont Griffard deviendra un espace naturel boisé pour le plus grand plaisir de tous.

* Voir à ce propos les informations relatives au dispositif Opah-ru, notamment sur le site internet de la Ville.